

Les candidats interpellés au sujet des éoliennes



Les associations demandent aux candidats de se positionner clairement sur la question de l'éolien.

Photo DR

L'association Clergou-sienne APE (Agir pour le plateau des étangs) défend depuis des années les intérêts des Corrèziens contre l'éolien industriel. Les cent soixante-cinq associations de Nouvelle-Aquitaine qui s'opposent au développement de l'éolien dans la région l'ont choisie pour les représenter devant le tribunal administratif de Bordeaux.

« Profondément attachés à la protection de l'environnement, de la biodiversité et des paysages, nous sommes opposés aux objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui multiplie par deux et demi le nombre d'éoliennes terrestres en Nouvelle-Aquitaine. C'est pourquoi nous les avons dénoncés en déposant, en juin 2020, un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux. Par un jugement en date du 28 avril 2021, les juges rejettent le débat au fond au motif que les associations requérantes n'auraient pas d'intérêt à agir dès lors que leur ressort n'est pas régional mais local. Cette motivation est d'autant plus curieuse que le même tribunal a admis l'intérêt à agir de l'une des associations requérantes lors du recours qui a conduit à l'annulation du schéma régional éolien (SRE) de l'ex-Aquitaine en 2015. Ce rejet de l'examen

au fond ne résout pas la question. Tout au plus, les juges déclarent "qu'aucune disposition du SRADDET ne comporte une quelconque règle contraignante en matière d'implantation d'éoliennes". Dont acte... et avis aux élus locaux chargés d'élaborer les schémas de cohérence territoriale (Scot) ! », précise le collectif qui s'interroge : « Pourquoi le SRADDET affiche-t-il un objectif qui accroît le nombre d'éoliennes terrestres quand l'opposition de la population et des élus est de plus en plus massive dans la région et que des solutions alternatives bien acceptées existent ? »

Ainsi les cent soixante-cinq associations, par la voix de l'association Agir pour le plateau des Étangs, interpellent les candidats aux régionales : « Nous demandons à tous les candidats aux élections régionales de se positionner clairement sur le sujet de l'éolien en Nouvelle-Aquitaine. »

Dans un communiqué, l'association demande la révision à la baisse des objectifs éoliens, mais aussi le refus « de tout projet éolien qui nécessite une autorisation de défrichement ou encore en zones Natura 2000 ». À ces revendications s'ajoutent aussi l'application d'une distance minimale des habitations, davantage de démocratie locale ou encore la préservation des paysages naturels et culturels.